



St AVERTIN LE 10 MAI 2022

EMBALLE C'EST SIGNE

LA NOUVELLE ARNAQUE DU SEGUR

Si vous n'aviez pas encore compris que le SEGUR est une imposture... **Voici la nouvelle arnaque du gouvernement.**

Dans le contexte des revalorisations SEGUR (**MERCI AUX SIGNATAIRES :FO, CFDT, UNSA**)

Et dans la perspective de la refonte du régime indemnitaire (prévu par le SEGUR), un décret met en place le remplacement de l'indemnité de **SUJETION SPECIALE** dite « indemnité prime des 13h » par une indemnité spécifique.

AVANT CE DECRET :

De nombreux personnels hospitaliers percevaient une Indemnité de Sujétion spéciale : dont le montant mensuel était calculé par rapport à l'indice (égal au 13/1 900 de la somme du traitement budgétaire brut annuel).

Indemnité payable mensuellement, à terme échu. Elle suivait **L'EVOLUTION DU TRAITEMENT** (salaire). Cette indemnité **AUGMENTAIT** donc au fil de la carrière de l'agent bénéficiaire. Chaque fois qu'un agent prenait un échelon, **L'INDEMNITE AUGMENTAIT.**

APRES CE DECRET :

L'Indemnité de Sujétion Spéciale est **TRANSFORMEE** en une **Indemnité Spécifique Forfaitaire.**

Dont le mode de calcul est le même que l'indemnité de sujétion spéciale, **MAIS** dont la base de **CALCUL EST FIXEE ET FIGEE A LA SITUATION DE L'AGENT au 30 septembre 2021** (ou 31 décembre 2021 selon les situations) pour les agents reclassés dans les nouvelles grilles.

DONC AVANT LE RECLASSEMENT, DOUBLE ARNAQUE.

CETTE INDEMNITE N'AUGMENTE PLUS AU FIL DE LA CARRIERE DE L'AGENT, MEME S'IL PREND UN ECHELON.

Pour ceux qui douteraient du lien direct avec le Ségur ce décret ne concerne que les agents ayant bénéficié du C.T.I (Complément de Traitement Indiciaire).

Pour vous donner un exemple : Un agent dans l'échelle C3, (Aide médico-psychologique principal, Accompagnant éducatif et social principal, Ouvrier principal 1^{ère} classe (ancien MOP), Agent de maîtrise principal, Conducteur ambulancier principal, Administratif principal de 1^{ère} classe), à l'échelon 5 indice 393, son indice est gelé pour le calcul de la prime spécifique.

Cet agent va prendre 80 points d'indice (égal aux 13/1 900 de la somme du traitement budgétaire brut annuel) sur 11 années jusqu'au dernier échelon de cette grille il va donc perdre 4123.68€ brut en 11 ans.

L'IMMORAL DE CETTE HISTOIRE :

D'UN CÔTE ON VOUS « DONNE » DE L'AUTRE ON VOUS « LE REPREND ».



MERCI AUX SIGNATAIRES :FO, CFDT, UNSA, pour avoir signé cet accord dont on découvre la face cachée au fur et à mesure